



La mutualisation au service des pouvoirs locaux.

# Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle.

## Budget 2024.



**Référence : Budget2024-V1.0.**  
**Marc Barvais, Président.**  
**Frédéric Rasic, Directeur général.**

Avec le soutien de



Wallonie



## 1 Avant-propos

Le présent document a pour objectif de présenter la synthèse du budget 2024 de l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle.

Ce budget a été approuvé par le Conseil d'Administration d'iMio le 10 octobre 2023.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

**IMIO SCRL**

Marc Barvais, Président.

Frédéric Rasic, Directeur Général.

Rue Léon Morel, 1 - 5032 Isnes

Tél : 0032(81)586.100

Fax : 0032(81)586.129

Email: [contact@imio.be](mailto:contact@imio.be)

<http://www.imio.be>



## 2 Sommaire

1	Avant-propos .....	2
2	Sommaire .....	4
3	Budget 2024. ....	5
3.1	Durée prise en compte. ....	5
3.2	Identification des secteurs d'activités.....	5
3.3	Prise en compte de l'inflation.....	5
3.4	Impact de la TVA. ....	5
3.5	Estimation des recettes. ....	5
3.5.1	Politique de prix : .....	6
3.6	Estimation des charges. ....	8
3.6.1	Rémunération et charges sociales .....	8
3.6.2	Sous-traitance. ....	8
3.6.3	Frais de bâtiments.....	9
3.6.4	Frais généraux. ....	9
3.6.5	Frais généraux légaux.....	9
3.6.6	Marketing et communication. ....	9
3.6.7	Amortissements. ....	10
3.6.8	Jetons de présence. ....	12
3.7	Investissements.....	12
3.8	Tableau de synthèse budget 2024 suivant axes analytiques.....	13
3.9	Tableaux bilans 2012-2025. ....	14
4	Annexes.....	15



### 3 Budget 2024.

Ce budget est basé sur l'analyse détaillée de 12 années de données auditées du compte de résultat ainsi que sur nos prévisions volontaristes de progression de nos recettes tenant compte de la politique de prix établie à la création d'IMIO par le Gouvernement Wallon pour permettre à un maximum de Pouvoirs locaux de pouvoir acquérir nos solutions et du contexte économique actuel.

On peut résumer les hypothèses de travail comme suit :

#### 3.1 Durée prise en compte.

Le budget a pris en compte la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

#### 3.2 Identification des secteurs d'activités.

Le budget est présenté de manière à permettre une identification des recettes par secteurs d'activités. Par contre, compte tenu de la fusion et de la synergie réussie entre les 2 structures historiques, le choix a été posé de globaliser les frais et de mener notre réflexion au niveau de la structure iMio au global. La ventilation analytique entre les deux activités a par contre bien été maintenue en comptabilité et dans la production des comptes de résultats.

#### 3.3 Prise en compte de l'inflation.

Il a été tenu compte d'un pourcentage d'inflation de 4 % suivant les prévisions du bureau du plan.

#### 3.4 Impact de la TVA.

Les chiffres repris dans le budget pour les produits ont été estimés hors TVA vu la décision de l'administration de la TVA de non-assujettissement.

Compte tenu du non-assujettissement de nos activités à la TVA, le budget a considéré dans les charges une estimation nette TTC à supporter.

#### 3.5 Estimation des recettes.

Le chiffre d'affaires a été déterminé au départ des produits actuellement développés.

Il a été décidé de ne pas projeter, dans le budget de recettes ou d'activités se rapportant à d'éventuels produits futurs, non développés à ce jour.

Pour l'activité "Production de logiciels libres en mutualisation", nous avons considéré les solutions suivantes :

- Notre offre de solutions Web (SmartWeb, Citizen, Bibliotheca, ...)
- Guichet Téléservices ;
- Accueil extrascolaire ;
- Gestion du service Urbanisme ;
- Gestion des instances délibérantes ;
- Plan Stratégique Transversale ;
- Gestion de courriers.



Pour l'activité "Accompagnement organisationnel, simplification administrative et centrale de marchés/d'achats", nous avons considéré les solutions suivantes :

- Gestion des services techniques ;
- Gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- Accompagnement – conseil.

Il a également été prévu le remboursement des frais de stockage des données dans le cloud.

Le projet relatif à la centrale de marché cybersécurité n'a pas été pris en compte puisqu'il est neutre d'un point de vue compte de résultat.

Pour 2024, nous avons prévu une croissance de 7% de notre chiffre d'affaires par rapport à nos prévisions 2023, soit 6 473 500 €.

### 3.5.1 Politique de prix :

La politique de prix établie à la création d'iMio par le Gouvernement Wallon visait à permettre à un maximum de pouvoirs locaux de pouvoir acquérir nos solutions à moindre coût.

Notre tarification est basée sur la taille du pouvoir local selon 7 catégories :

Catégorie	Nombre d'habitants (communes/CPAS)	Nombre d'agents (intercommunales / RCA)	Nombre d'habitants (zones de secours)
Cat 1	de 0 à 5.000	de 0 à 25	n/a
Cat 2	de 5.001 à 10.000	de 26 à 50	n/a
Cat 3	de 10.001 à 15.000	de 51 à 75	de 0 à 100.000
Cat 4	de 15.001 à 20.000	de 76 à 100	de 100.000 à 400.000
Cat 5	de 20.001 à 40.000	Plus de 100	plus de 400.000
Cat 6	de 40.001 à 100.000	n/a	n/a
Cat 7	plus de 100.001	n/a	n/a
Provinces	n/a	n/a	n/a

Le tarif d'une zone de police est déterminé en fonction de la catégorie de la plus grande ville/commune de la zone.

Devant les questionnements légitimes de nos membres concernant l'ajustement tarifaire de nos services en 2023 et 2024, nous nous devons d'apporter des éclaircissements :

1. Nos prestations couvrent un domaine d'activités de plus en plus large. Nous pouvons citer :
  - **Logiciel évolutif** : Assistance à la bonne utilisation de nos produits de manière à rendre l'administration la plus efficace possible, prise en charge de l'évolutivité en fonction de la législation et des technologies les plus récentes.
  - **Cloud privé** : Gestion intégrale de l'hébergement, incluant les sauvegardes, la protection des données et de l'infrastructure. Vous n'avez donc pas à supporter les coûts liés à l'acquisition de serveurs, leurs gestions par du personnel technique, la sécurisation des données, les sauvegardes, ...



Notre offre d'hébergement gère tout cela pour vous.

- **Support constant** : Assistance continue à nos référents métiers.
- **Formation continue** : Accès régulier aux ateliers et formations pour optimiser l'utilisation de nos services.
- **Accompagnement assidu des agents et responsables des Pouvoirs locaux** :  
Les utilisateurs ont besoin de plus en plus d'être guidés et assistés. Cette augmentation du besoin d'accompagnement est due à plusieurs facteurs tels que la surcharge des équipes, le turn-over du personnel, la complexité croissante des logiciels, la diversité des utilisateurs et leurs niveaux de compétence différents, ainsi que l'augmentation de la demande pour de suivi personnalisé. Cela impose une évolution de notre modèle visant l'autonomie des Pouvoirs locaux dans la gestion des outils vers une plus grande prise en charge par nos équipes.

## 2. Facteurs Externes :

- **Cessation du soutien régional** : La tarification qui avait été fixée initialement par le gouvernement lors de la création d'iMio prévoyait un soutien régional aux Pouvoirs locaux via l'octroi d'un subside à iMio pour les accompagner dans leurs démarches de digitalisation. L'arrêt du soutien financier de la région wallonne, décidé en 2021, nous contraint à ajuster nos tarifs pour maintenir la qualité de nos services.
- **Climat économique turbulent** :
  - Inflation sans précédent depuis les années 70 (+9,59 % en 2022 ; 4,1% en 2023 et 3,9% en 2024).
  - Majoration inattendue des salaires (10 indexations de 2% depuis octobre 2021).
  - Hausse substantielle du coût des services IT de l'ordre de 30 % (composants matériels, licences, prestations de maintenance).
  - Flambée des coûts énergétiques.

80% de nos charges ayant été fortement impactées par cette situation (les coûts de notre personnel représentent 70% de nos charges et la sous-traitance informatique 10%), nous avons été contraint d'augmenter nos tarifs dans les mêmes proportions.

- **Défis de la cybersécurité** : La recrudescence des cyberattaques exige de nous un investissement accru en mesures de sécurité, d'où la mise en place de quatre systèmes de sauvegarde parallèles, garantissant une protection optimale et la résilience de notre infrastructure. Même si l'investissement dans une infrastructure robuste semble élevé, les coûts (financiers, réputationnels, opérationnels) d'une cyberattaque majeure peuvent être bien plus importants pour le Pouvoir local. Pour cette raison, iMio ne devrait en aucun cas dégrader son service pour réaliser des économies.
- **Plus-value de l'investissement constant dans les logiciels** : La sophistication croissante des outils numériques requiert non seulement des mises à jour constantes, mais aussi une veille technologique assidue et une collaboration robuste avec divers experts du domaine. L'efficacité actuelle d'un logiciel comme la gestion de délibérations (iA.Délib) est sans commune mesure avec celle de 2012 ! avec des processus métier les agents optimisés, les agents peuvent travailler plus efficacement, prendre des décisions éclairées plus rapidement. Cet investissement est renforcé par l'absence de coût de licence pour les logiciels libres. Les autres produits ont évolué de la même manière.  
La cohérence avec la stratégie digitale régionale, fédérale et européenne a également un coût : le principe "only once" de la commission européenne imposant de réutiliser la donnée là où elle est produite impose l'utilisation de sources authentiques dans les applications (registre national, SPF justice, ...). Tout bénéfique pour l'agent communal (qui encode moins) et pour le citoyen (simplification administrative).



Ces augmentations tarifaires ont été nécessaires pour garantir la continuité et la qualité de nos services, tout en faisant face à un environnement économique et technologique en constante évolution. Votre confiance est essentielle pour nous, et nous nous engageons à continuer à vous offrir des solutions de premier ordre.

Notre tarification 2024 est reprise en annexe.

### 3.6 Estimation des charges.

L'estimation des charges est extrêmement fiable puisque basée sur 10 années de fonctionnement et que nous ne prévoyons pas de grand changement.

Nous avons pris en compte pour l'établissement du budget les éléments importants suivants :

- Les augmentations de nos fournisseurs tenant compte des prévisions d'inflation.
- Nos frais de personnel représentent 70% de nos frais de fonctionnement. Vu les indexations successives et l'évolution de nos équipes, nous prévoyons une augmentation de l'ordre de 200 K€ par rapport à 2023.
- Nous reviendrons à objectifs initiaux d'investissements en R&D pour l'année 2024, soit 275.000 €.

#### 3.6.1 Rémunération et charges sociales

Les frais de personnel ont été estimés sur base de l'équipe existante et des acquis et suivant les évolutions des barèmes de la Région Wallonne. Nous avons considéré une croissance organique des coûts de 4 % pour 2024.

#### 3.6.2 Sous-traitance.

Ce poste couvre principalement les coûts d'hébergement informatique, le coût de maintenance des logiciels et la sous-traitance en R&D sur nos produits.

IMIO n'a nullement l'ambition de devenir une structure lourde, notre objectif est de créer un écosystème avec des partenaires privés et publics qui permet de réaliser notre mission en souplesse mais avec rapidité et efficacité. Nous maintiendrons donc notre politique de sous-traitance.

Concernant les frais de sous-traitance pour les activités de R&D, ils continueront à être activés dans les comptes de la société comme c'est le cas depuis le 3ème trimestre 2021.

Deux aspects interviennent dans l'activation de ces frais au titre de « production immobilisée » :

- Les frais liés aux sous-traitants : les factures seront activées au rythme de leur prise en charge dans la société. Afin de faciliter l'encodage, il est préférable de prévoir des factures séparées par type de module développé et de reprendre le nom de chaque module en commentaire dans les factures d'achats.
- Frais de personnel : Ils seront activés sur base de la rémunération au sens large suivant un pourcentage déterminé en fonction des timesheets. Cela signifie que l'activation comprendra non seulement les frais de rémunérations déclarés par le secrétariat social mais également les frais indirects (voitures, carburant, etc...).

Les frais de développement seront amortis sur base de la durée d'utilisation prévue dans la fiche de chaque « projet » qui devra être approuvée par le conseil d'administration avant son lancement.

Cet amortissement devra être de minimum 3 ans et maximum 10 ans. L'amortissement sera appliqué prorata temporis à partir du 1er jour qui suit l'activation dans les comptes.



D'un point de vue comptable, chaque module développé (« projet ») sera individualisé dans un compte à l'actif séparé.

### **3.6.3 Frais de bâtiments.**

Ces frais ont été estimés tenant compte des coûts actuels supportés pour notre bâtiment en y incluant les frais de maintenance et la charge d'emprunt.

### **3.6.4 Frais généraux.**

Ces frais ont été estimés par nature sur base de l'expérience actuelle et couvrent notamment :

- SOUS-TRAITANCES SUR PROJETS
- LOCATION MATERIEL
- TELEPHONIE FIXE
- TELEPHONIE MOBILE
- INTERNET
- FRAIS POSTAUX
- CARTE CARBURANT
- CONSOMMATION - SALLE DE REUNION
- FOURNITURE DE BUREAU
- PETIT MATERIEL
- FRAIS DE DEPLACEMENT
- ASSURANCES RELATIVES AU PERSONNEL
- ASSURANCES RELATIVES AUX MANDATAIRES
- FORMATION
- PRESTATIONS DE TIERS
- HONORAIRES NOTAIRE - HUISSIER
- HONORAIRE DIVERS
- FRAIS DE RESTAURANT
- FOIRES ET EXPOSITIONS / FRAIS HOTEL
- DOCUMENTATION
- FETE DU PERSONNEL

### **3.6.5 Frais généraux légaux.**

Ces frais ont été estimés par nature sur base de l'expérience actuelle et couvrent notamment :

- HONORAIRE SECRETARIAT SOCIAL
- HONORAIRE TICKETS RESTAURANT
- HONORAIRE COMPTABLE
- HONORAIRES REVISEURS
- HONORAIRE AVOCATS
- HONORAIRES NOTAIRE - HUISSIER
- PUBLICATIONS LEGALE
- HONORAIRE DIVERS
- COTISATION SOCIETE

### **3.6.6 Marketing et communication.**

Ces frais couvrent la participation au salon Municipalia, aux congrès des directeurs généraux et la production de quelques supports de communication.

### 3.6.7 Amortissements.

Ces frais couvrent l’amortissement de notre bâtiment, du matériel informatique acquis, du mobilier, et les investissements en R&D (cfr point relatif à la sous-traitance).

#### **Remarques :**

Les frais de développement des projets informatiques seront comptabilisés en immobilisation incorporelle à la fin de chaque trimestre et seront amortis à partir du 1er jour du trimestre suivant.

Chaque projet informatique sera individualisé et fera l’objet d’un plan d’amortissement spécifique dont la durée d’amortissement sera en conformité avec les présentes règles d’évaluation.

Chaque plan sera validé par le conseil d’administration sans que pour autant ce soit considéré comme une modification des règles d’évaluation.

Les projets retenus pour intervenir dans cette valorisation sont :

Nom du projet	Description
Nouvelle version iA.SmartWeb + ajout guichet et version WPA	<p>Ces dernières années, une série de normes et de pratiques ont conduit les Pouvoirs publics à adapter leurs outils de communication vers le citoyen. Le site web communal est évidemment une des premières cibles visées par ces évolutions. Le modèle de site communal élaboré par iMio dans sa version actuelle, possède une architecture trop monolithique et vieillissante pour pouvoir faire face à ce défi.</p> <p>Ce projet consiste à concevoir un espace de communication unifié permettant de dématérialiser les échanges entre le citoyen et sa ville.</p> <p>Outre le respect des nouvelles directives européennes en matière d’accessibilité, le RGPD et avec les bonnes pratiques des stratégies d’eGouvernement qu’elles soient locales ou européennes (open data, principe only once, interopérabilité, ...), cette plateforme regroupera une série de services transactionnels (démarches administratives) et informationnels (le contenu traditionnel du site web communal, les décisions des conseils communaux, ...).</p> <p>Concrètement, cela se traduit par une intégration forte entre deux produits d’iMio : la plateforme iA.Téléservices pour la partie transactionnelle et iA.Smartweb pour l’informationnel.</p> <p>iA.Smartweb+, résultat de cette “fusion” devra donc offrir une expérience utilisateur cohérente et fluide au citoyen et une grande facilité de gestion pour l’agent communal.</p>
Réécriture du projet AES	<p>Le produit a été originellement conçu par un Pouvoir local pour ses propres besoins.</p> <p>Une première adaptation a été réalisée lors de la reprise du projet par iMio en 2015 afin d’assurer la mise à disposition du logiciel à d’autres acteurs locaux. Les fonctionnalités sensibles et l’architecture générale n’ont toutefois pas été adressées par ce premier travail de refactoring.</p> <p>Il en résulte que l’augmentation du nombre de clients et l’ajout de nouvelles fonctionnalités ont révélé une série de faiblesses telles que des lenteurs, erreurs comptables, fuite de données, ergonomie nécessitant une réécriture profonde du projet pour les éliminer. Cette réécriture à partir de zéro est l’objet de ce projet.</p> <p>Techniquement elle sera menée en tenant compte des principes suivants :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de la version 15 du framework Odoo (actuellement il s'agit de la version 9)</li> <li>• Utilisation autant que possible des entités de données et modules de la version communautaires du framework</li> <li>• Réécrire le code en se basant sur les mécanismes de gestion des données du framework (object relational mapping - ORM)</li> <li>• Mettre en place une procédure de migration</li> <li>• Améliorer l'interface utilisateur vers le responsive</li> </ul>
Sources authentiques	<p>En tant que service public (cfr statuts), iMio, en plus des obligations légales liées à son activité de production de logiciel, s'inscrit dans les politiques d'eGouvernement locales et européennes. Le principe "only once" de la commission européenne doit donc être intégré à la conception de ses logiciels, notamment par le biais de sources authentiques.</p> <p>L'objectif de ce projet est l'implémentation du concept de sources authentiques aussi bien au sein des logiciels libres développés par l'intercommunale que pour ceux acquis "sur étagère".</p> <p>On visera ici plus spécifiquement les produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• iA.Téléservices : pour éviter au citoyen de compléter les données d'un formulaire si un Pouvoir public (local, régional, fédéral) les possède déjà.</li> <li>• iA.Urban : dans le cadre du lien entre les logiciels SPW développés dans le cadre du projet des permis d'environnement (PE/PU) et la backoffice de la ville.</li> <li>• iA.Tech/iA.Téléservices : assurer le flux digital de bout en bout entre l'outil de gestion des signalements "FixMyStreet" et le logiciel utilisé par le services technique de la ville</li> </ul>
Intranet iA.Quaive	<p>Espace de communication interne du Pouvoir local.</p> <p>Cet "intranet de productivité" allie la diffusion d'information (notes de service, actualités, règlements, procédures, ...) à la possibilité pour chaque service de créer son propre espace de travail structurant et collaboratif via l'édition en ligne de documents.</p> <p>Ce portail a également pour objectif de gérer de manière centralisée le flux d'activités et d'informations provenant d'autres applications conçues par iMio. "Quaive" utilisant les mêmes technologies que les autres produits développés par iMio, une économie d'échelle est réalisée pour le service d'hébergement.</p>
Permis de logement	<p>Un permis de location est exigé pour certains types de logements, ceux-ci doivent répondre à des critères minimaux de qualité : salubrité, superficie habitable, nombre de pièces, inviolabilité du domicile et respect de la vie privée.</p> <p>Ce projet consiste à développer un logiciel permettant au service logement de recenser les logements de la ville, pour ensuite leur attribuer des dossiers (permis de location, constat d'immeuble inoccupé, ...).</p>
Migration Plone5	<p>L'objectif de ce projet est d'adapter les applications utilisant le framework Plone à la version 5.</p>
GED	<p>L'objectif de ce projet est de dématérialiser l'administration des pouvoirs locaux en construisant une plateforme documentaire qui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• centralise et rend accessible les documents produits par les applications verticales</li> <li>• permet de digitaliser une série de processus documentaire</li> <li>• reprend/indexe les fichiers des file systems</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ intégrant la signature électronique</li> <li>○ et à terme l'archivage électronique</li> </ul> <p>Il s'agit également de mettre les ressources nécessaires pour assister les pouvoirs locaux dans la transformation des rôles et compétences; La simplification administrative, la gestion zéro papier, la facilitation du télétravail, une plus grande efficacité et un confort accru des équipes ainsi que la sécurité des données sont au cœur de ce projet.</p>
Migration cloud	<p>L'objectif du projet est de migrer notre infrastructure Hosted Private Cloud vers Proxmox/Kubernetes. Cet environnement basé sur Proxmox/Kubernetes permettra à la fois d'orchestrer des conteneurs Docker, et d'héberger des VMs en réduisant la dépendance à VMware et les coûts qui y sont liés.</p> <p>Il permettra donc aussi de remplacer certains services pour lesquels nous nous reposons actuellement sur des offres gérées par OVH, tels que les clusters PostgreSQL. Il est impératif de réduire l'échelle de l'environnement VMware existant à mesure que ce nouvel environnement Proxmox/Kubernetes grandit afin de maîtriser les coûts.</p> <p>La finalité de cette migration est d'avoir une infrastructure meilleur marché et d'être indépendant d'OVH. Actuellement, nous dépendons fortement du VMWare d'OVH, du cluster Postgresql manager d'OVH. Une fois le projet terminé, nous pourrions aisément se défaire d'OVH car uniquement des machines physiques seront dépendantes d'OVH. De plus, nous aurons une meilleure granularité pour le contrôle de l'utilisation des ressources par nos applications.</p>

Les durées d'amortissement prévues sont:

Nom du projet	Durée amortissement
Nouvelle version iA.SmartWeb + ajout guichet et version WPA	5 ans
Réécriture du projet AES	3 ans
Sources authentiques	5 ans
Intranet iA.Quaive	3 ans
Permis de logement	5 ans
Migration Plone5	3 ans
GED	5 ans
Mise en place de la nouvelle architecture Cloud iMio	5 ans

### 3.6.8 Jetons de présence.

Les frais de jetons de présence ont été estimés pour une participation à 80% des administrateurs aux instances de gestion de l'intercommunale.

### 3.7 Investissements.

En temps que structure délivrant des solutions pointues à hautes valeurs ajoutées, Il est indispensable de prévoir des investissements en R&D pour nous permettre de nous maintenir à niveau et suivre l'évolution des technologies.



### 3.8 Tableau de synthèse budget 2024 suivant axes analytiques.

	<b>Budget 2024</b>
Chiffre d'affaire	6 473 500,00 €
Productions immobilisées	275 000,00 €
Ensemble des charges en personnel	(4 617 165,88) €
Sous-traitance & hébergement	(1 100 000,00) €
<b>Marge S/ activité</b>	<b>1 031 334,12 €</b>
Frais lié au bâtiment	(125 000,00) €
Frais généraux	(120 000,00) €
Frais généraux "légaux" (compta, rév, etc)	(150 000,00) €
Prestations pour immobilisations	(175 000,00) €
Marketing & Communication	(65 000,00) €
Jetons de présence	(25 000,00) €
Divers - Taxes	
<b>EBITDA - Analytique</b>	<b>371 334,12 €</b>
Amortissements et réduction de valeur	(275 000,00) €
<b>EBIT - Analytique</b>	<b>96 334,12 €</b>
Charges de dettes	(10 000,00) €
Impôts sur le résultat	(60 000,00) €
<b>Résultat final</b>	<b>26 334,12 €</b>



### 3.9 Tableaux bilans 2012-2025.

IMIO SC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	668 820,00	1 388 837,13	1 255 354,86	1 624 043,07	2 009 532,85	2 318 238,91	3 080 827,39	3 600 306,52	4 156 575,94	4 753 459,12	5 251 184,12	6 050 000,00	6 473 500,00	6 991 380,00
		107,65%	-9,61%	29,37%	23,74%	15,36%	32,90%	16,86%	15,45%	14,36%	10,47%	15,21%	7,00%	8,00%
Productions immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 361,96	277 631,51	250 000,00	275 000,00	300 000,00
Produits d'exploitation non récurrents	0,00	-15 000,00	0,00	5 500,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Subsides	1 111 000,00	1 280 000,00	1 018 380,49	945 250,00	835 123,00	855 884,51	863 742,49	346 208,00	264 000,00	111 010,00	406 524,89	0,00	0,00	0,00
Autres produits et récupération de frais	4 893,74	10 102,42	11 004,68	14 937,97	22 735,58	24 802,97	43 533,36	50 357,68	53 178,88	64 570,97	111 623,16	70 000,00	77 000,00	85 000,00
		106,44%	8,93%	35,74%	52,20%	9,09%	75,52%	15,68%	5,60%	21,42%	72,87%	-37,29%	10,00%	-10,39%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 784 713,74</b>	<b>2 663 939,55</b>	<b>2 284 740,03</b>	<b>2 589 731,04</b>	<b>2 867 391,43</b>	<b>3 213 926,39</b>	<b>3 988 103,24</b>	<b>3 996 872,20</b>	<b>4 473 754,82</b>	<b>5 219 402,05</b>	<b>6 046 963,68</b>	<b>6 370 000,00</b>	<b>6 825 500,00</b>	<b>7 376 380,00</b>
		49,26%	-14,23%	13,35%	10,72%	12,09%	24,09%	0,22%	11,93%	16,67%	15,86%	5,34%	7,15%	8,07%
Approvisionnements et TVA intracom	-362 136,76	-895 767,95	-339 799,95	-471 096,42	-628 670,10	-751 996,85	-1 187 476,58	-840 171,83	-940 055,46	-942 570,79	-1 011 303,07	-950 000,00	-1 000 000,00	-1 100 000,00
Services et biens divers	-214 813,56	-322 454,53	-429 561,27	-425 962,65	-419 766,13	-471 885,15	-576 003,13	-605 369,19	-565 595,28	-822 329,65	-1 200 327,18	-974 000,00	-1 105 000,00	-1 238 000,00
Batiment	-48 877,40	-70 749,80	-76 619,27	-75 076,94	-69 710,86	-83 191,06	-73 862,28	-58 385,62	-44 151,91	-40 876,54	-60 400,97	-70 000,00	-75 000,00	-100 000,00
Véhicules	-30 599,51	-64 603,55	-69 903,22	-84 348,53	-85 368,35	-116 308,89	-176 428,40	-206 331,86	-214 379,03	-220 283,84	-293 866,09	-310 000,00	-360 000,00	-390 000,00
Administration / Divers	-39 740,55	-60 343,70	-66 399,10	-79 011,17	-67 941,21	-63 039,38	-89 939,25	-123 433,01	-57 022,39	-60 312,61	-119 293,75	-70 000,00	-75 000,00	-80 000,00
Téléphonie et internet	-12 088,68	-15 556,76	-24 890,64	-33 798,11	-44 323,14	-34 169,09	-31 731,25	-37 122,95	-43 062,50	-45 232,46	-39 917,74	-45 000,00	-50 000,00	-55 000,00
Assurances	0,00	0,00	-2 760,79	-11 759,84	-12 788,90	-13 337,44	-11 265,94	-8 516,26	-21 852,92	-24 649,45	-25 902,13	-27 000,00	-30 000,00	-35 000,00
Honoraires	-42 643,33	-67 293,63	-154 750,28	-92 484,38	-92 765,08	-108 774,14	-99 704,09	-94 819,75	-92 336,43	-351 875,31	-567 558,73	-350 000,00	-400 000,00	-450 000,00
Marcom	-40 864,09	-35 107,09	-20 433,68	-34 263,47	-26 924,20	-34 785,75	-60 275,02	-47 889,87	-42 586,62	-31 941,80	-44 476,40	-50 000,00	-60 000,00	-70 000,00
Dons et libéralité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	-3 527,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Administrateurs	0,00	-8 800,00	-13 804,29	-15 220,21	-19 944,39	-18 279,40	-22 796,90	-28 869,87	-40 203,48	-43 629,99	-48 911,37	-52 000,00	-55 000,00	-58 000,00
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-576 950,32</b>	<b>-1 218 222,48</b>	<b>-769 361,22</b>	<b>-897 059,07</b>	<b>-1 048 436,23</b>	<b>-1 223 882,00</b>	<b>-1 763 479,71</b>	<b>-1 445 541,02</b>	<b>-1 505 650,74</b>	<b>-1 764 900,44</b>	<b>-2 211 630,25</b>	<b>-1 924 000,00</b>	<b>-2 105 000,00</b>	<b>-2 338 000,00</b>
		111,15%	-36,85%	16,60%	16,87%	16,73%	44,09%	-18,03%	4,16%	17,22%	25,31%	-13,01%	9,41%	11,07%
<b>Marge Brut d'Exploitation</b>	<b>1 207 763,42</b>	<b>1 445 717,07</b>	<b>1 515 378,81</b>	<b>1 692 671,97</b>	<b>1 818 955,20</b>	<b>1 990 044,39</b>	<b>2 224 623,53</b>	<b>2 551 331,18</b>	<b>2 968 104,08</b>	<b>3 454 501,61</b>	<b>3 835 333,43</b>	<b>4 446 000,00</b>	<b>4 720 500,00</b>	<b>5 038 380,00</b>
		19,70%	4,82%	11,70%	7,46%	9,41%	11,79%	14,69%	16,34%	16,39%	11,02%	15,92%	6,17%	6,73%
Rémunérations, charges sociales et pensions	-1 180 971,76	-1 409 447,25	-1 503 846,10	-1 608 884,25	-1 666 290,36	-1 923 486,11	-2 019 388,16	-2 203 215,45	-2 682 340,51	-3 101 088,92	-3 844 384,41	-4 113 491,32	-4 319 165,88	-4 491 932,52
		19,35%	6,70%	6,98%	3,57%	15,44%	4,99%	9,10%	21,75%	15,61%	23,97%	7,00%	5,00%	4,00%
<b>Excédent Brut d'Exploitation (EBE)</b>	<b>26 791,66</b>	<b>36 269,82</b>	<b>11 532,71</b>	<b>83 787,72</b>	<b>152 664,84</b>	<b>66 558,28</b>	<b>205 235,37</b>	<b>348 115,73</b>	<b>285 763,57</b>	<b>353 412,69</b>	<b>-9 050,98</b>	<b>332 508,68</b>	<b>401 334,12</b>	<b>546 447,48</b>
		35,38%	-68,20%	626,52%	82,20%	-56,40%	208,35%	69,62%	-17,91%	23,67%	-102,56%	-3773,73%	20,70%	36,16%
Amortissements	-3 713,28	-13 736,07	-98 680,82	-116 962,67	-82 818,90	-131 681,60	-159 410,12	-154 002,27	-118 587,82	-111 592,28	-194 343,44	-250 000,00	-275 000,00	-300 000,00
Réduction de valeur								-11 700,00	2 700,00	-9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	(55 000,00)	-95 246,86	150 246,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation	-5 847,50	-347,50	-868,00	-5 868,00	-911,89	-10 589,87	-11 885,71	-12 266,89	-12 430,63	-15 676,95	-13 599,63	-15 000,00	-15 000,00	-15 000,00
<b>Bénéfice / perte d'exploitation</b>	<b>17 230,88</b>	<b>22 186,25</b>	<b>-88 016,11</b>	<b>-94 042,95</b>	<b>-26 312,81</b>	<b>74 533,67</b>	<b>33 939,54</b>	<b>170 146,57</b>	<b>157 445,12</b>	<b>217 143,46</b>	<b>-216 994,05</b>	<b>67 508,68</b>	<b>111 334,12</b>	<b>231 447,48</b>
		28,76%	-496,71%	6,85%	-72,02%	-383,26%	-54,46%	401,32%	-7,47%	37,92%	-199,93%	131,11%	64,92%	107,89%
Produits financiers	2 777,86	6 309,63	103 106,94	90 248,86	56 761,10	58 307,33	58 283,92	52 873,76	21 035,01	8 279,70	0,02	0,00	0,00	0,00
Charges financières	-5 434,66	-4 391,66	-3 128,66	-5 365,11	-8 674,01	-21 935,88	-21 870,92	-26 177,84	-22 323,79	-20 312,63	-29 727,60	-25 000,00	-25 000,00	-25 000,00
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>14 574,08</b>	<b>24 104,22</b>	<b>11 962,17</b>	<b>-9 159,20</b>	<b>21 774,28</b>	<b>110 905,12</b>	<b>70 352,54</b>	<b>196 842,49</b>	<b>156 156,34</b>	<b>205 110,53</b>	<b>-246 721,63</b>	<b>42 508,68</b>	<b>86 334,12</b>	<b>206 447,48</b>
		65,39%	-50,37%	-176,57%	-337,73%	409,34%	179,79%	-20,67%	31,35%	-220,29%	-117,23%	103,10%	139,13%	
Impôts sur le résultat	-14 319,25	-22 337,21	-11 312,29	12 389,59	-623,46	-89 760,79	-45 525,04	-78 314,29	-66 460,01	-59 657,99	-4 513,54	-40 000,00	-60 000,00	-80 000,00
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>254,83</b>	<b>1 767,01</b>	<b>649,88</b>	<b>3 230,39</b>	<b>21 150,82</b>	<b>21 144,33</b>	<b>24 827,50</b>	<b>118 528,20</b>	<b>89 696,33</b>	<b>145 452,54</b>	<b>-251 235,17</b>	<b>2 508,68</b>	<b>26 334,12</b>	<b>126 447,48</b>
		593,41%	-63,22%	397,07%	554,75%	-0,03%	17,42%	377,41%	-24,32%	62,16%	-272,73%	101,00%	949,72%	380,17%
<b>Capacité d'AutoFinancement (CAF)</b>	<b>1 190,25</b>	<b>9 193,45</b>	<b>-3 776,24</b>	<b>84 944,20</b>	<b>142 455,48</b>	<b>-55 728,26</b>	<b>125 953,70</b>	<b>231 356,71</b>	<b>184 549,14</b>	<b>257 765,12</b>	<b>-56 891,75</b>	<b>252 508,68</b>	<b>301 334,12</b>	<b>426 447,48</b>
		672,40%	-141,08%	-2349,44%	67,70%	-139,12%	-326,01%	83,68%	-20,23%	39,67%	-122,07%	543,84%	19,34%	41,52%



## 4 Annexes.

Vous trouverez ci-joint notre tarification pour 2024.